



PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 juin 2018

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 81 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALTIERI Luigi, CAMPICHE Thierry, DEMETRIADES Alexandre, FARINE Claude, GAUTHIER-JAQUES Yves, HERITIER Fabien, LUGEON David, MARQUES Manuel NICOLE Willy, PAREDES Xavier, PATELLI Pierre, TRIPET Olivier, WEAVER Mark

Absents : DE PINHO Helder, DONNET Jonas, MANTERO Milko, NILSSON Hans Rasmus

2. Procès-verbal de la séance du 28 mai 2018

Mme Béatrice ENGGIST précise, en page 6, que les propos de l'intervention de M. Sacha Soldini auraient dû mentionner la route du Boiron et non le chemin des Tines. La modification est acceptée à l'unanimité.

Aucune autre demande de modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose l'ajout d'un point 25 bis « Réponse à l'interpellation de MM. Philippe GLASSON et Volker KIRCHNER au sujet des urgences médicales » et un point 25 ter « Réponse à l'interpellation de M. Sacha VUADENS au sujet des horaires CFF 2019 ». Les deux ajouts sont acceptés à une large majorité et 1 abstention.

M. le Président propose également un point 5 bis « Communication de la COREG ». L'ajout est accepté à une large majorité et 1 abstention.

M. Pierre WAHLEN, conformément à l'article 67, propose le dépôt d'un postulat en urgence qui concerne l'avenir des Services Industriels, intitulé « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux. ». Il signale que ce postulat n'a pas été envoyé au Bureau à temps, car les signataires attendaient la lecture des rapports de majorité et minorité avant de se déterminer. Il le dépose ce soir, car il est possible que le Conseil refuse ou renvoie à la Municipalité le préavis à propos de l'avenir des SI et il lui paraît important que ce refus ou renvoi soit accompagné, compte tenu de l'énorme travail que cela a représenté pour la Municipalité et les collaborateurs des SI, d'un signal fort du soutien du Conseil aux SI. Il s'agit également de montrer la volonté du Conseil de ne pas rester au statu quo et demander à la Municipalité de revenir très vite avec un nouveau projet. Il pense qu'il y a un intérêt pour la ville, pour la Municipalité et pour les SI, de prendre connaissance de ce postulat ce soir si possible.

La discussion est ouverte sur cette demande.

M. Christian PERRIN rappelle qu'une commission a siégé sept fois, a déposé des rapports et maintenant M. Wahlen souhaite déposer un postulat sur le même sujet. Il trouve cela grotesque et demande de refuser cet ajout ou le déposer lors de la prochaine séance. Il demande de voter sur le préavis et voir ce qu'il se passe.

M. Pierre WAHLEN précise que si la décision du Conseil communal est positive, ce postulat sera retiré. Le porter à l'ordre du jour à ce stade de la séance ne préjuge pas de la décision du Conseil, par contre, pour émettre un signal fort et positif malgré une décision potentiellement négative, il encourage les Conseillers à voter cet ajout.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil ajoute le point 25 quater par 37 oui, 30 non et 6 abstentions.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a accordé un délai supplémentaire au 1^{er} octobre 2018 pour la réponse au postulat de M. Philippe KURATLE intitulé « Pour une extension de la zone piétonne »
- En date du 5 juin dernier, le Conseil a reçu une pétition pour la mise en place d'un système de détection d'incendie à l'école du centre-ville. M. le Président donne lecture de la lettre d'accompagnement. La pétition portant sur une attribution exclusive de la Municipalité, elle est transmise sans délai à cette dernière au sens de l'article 71 alinéa 4 du Règlement du Conseil.
- M. le Président donne lecture de la lettre de démission du Conseil de Mme Christine TROLLIET.
- Le Bureau a également reçu la lettre de démission de la COFIN de M. Jacques PITTET avec effet au 30 juin 2018.
- Afin de repourvoir le siège socialiste actuellement vacant, le Bureau a élu M. Juan LOPEZ MARTINEZ. Cette décision affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, il pourra être assermenté au point 6 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN au sujet de l'abattage d'arbres. Elle lui précise que cet abattage a été mis à l'enquête en janvier, qu'il a fallu l'intégrer au planning des bûcherons, avoir une météo clémente et il a finalement pu être fait juste avant la fin de la période de taille. A part deux arbres, aucun n'avait de valeur en biodiversité ni de nidification. La coupe a été faite dans un but sécuritaire étant donné qu'ils étaient pourris. Elle signale également que le samedi suivant, de 10h à 20h, aura lieu une journée romaine avec des combats de gladiateurs, patrouille de légionnaires, jeux olympiques, hydraulis, théâtre antique et artisanat.

5bis. Communication de la COREG

M. Robert JENEFSKY donne lecture d'une information brève de la COREG suite à la séance du Conseil intercommunal du 14 juin à Gingins.

1. Elections : Mme Valérie Jeanrenaud, syndique de Burtigny, a été réélue à la présidence. M. Walter Baumgartner, de Genolier, a été élu à la Commission des Finances. Mme Gudrun Russig, Municipale de Signy, a été élue au CoDir qui est maintenant à nouveau au complet.
2. Préavis : le préavis sur les Comptes 2017 était le seul préavis traité à cette séance, il a été accepté. Cinq préavis ont été déposés, dont celui de soutien à l'Usine à Gaz.
3. Rapports : le postulat de la Sous-Région Jura-Lac demandant une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine a été renvoyé au CoDir pour étude et rapport.
4. Résolution de soutien à l'Agroscope de Changins : une résolution proposée par la délégation yonnaise a été adoptée à l'unanimité.

5. Communications du CoDir : le CoDir est préoccupé par le récent vote du Conseil communal de Prangins demandant la sortie du Conseil Régional. Suite au prochain départ à la retraite du Secrétaire général du Conseil Régional, M. Patrick Freudiger, ce poste est à repourvoir. Le logo et l'identité visuelle du Conseil Régional sont en cours de révision.

Une information complète est disponible sur le site du Conseil Régional, <http://www.regionyon.ch/organisation/conseil/>.

6. **Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de M. Juan LOPEZ MARTINEZ et lui souhaite la bienvenue.

7. **Election du/de la Président(e) (bulletin secret)**

Selon le tournoi, la présidence pour l'année 2018-2019 revient au PLR. Mme Stéphanie SAHLI a le plaisir de proposer la candidature de Mme Véronique BÜRKI. Il n'y a pas d'autre candidature dans la salle.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	79	Bulletins valables	79
Bulletins rentrés	79	Majorité absolue	40
Bulletins blancs	8		
Bulletins nuls	0		

Mme Véronique BÜRKI est élue avec 68 voix, 3 voix éparses. Elle remercie les Conseillers pour la confiance et accepte son élection.

8. **Rapport de commission - préavis N° 83/2017 Avenir des Services industriels de Nyon (SIN) - Transformation des Services industriels en plusieurs sociétés de droit privé en mains de la commune (regroupées sous l'égide d'une entité faïtière, détenue à 100% par la Ville de Nyon).**

Rapporteurs : M. Luciano DE GARRINI pour le rapport de minorité
Mme Chloé BESSE pour le rapport de majorité

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Ione RAMEL constate que cet amendement est la première étape du court chemin qui mettra le contrôle total dans les mains d'investisseurs privés. Il s'agit d'une diminution significative du pouvoir de la Municipalité, dès le départ, ce qui est de très mauvais augure. Pour les investisseurs privés, c'est potentiellement, mais souvent, la maximisation du profit et pas le service public. Les SI nyonnais sont un service public rentable, mais aussi responsable quant à la promotion des énergies renouvelables qui sont, certes, plus coûteuses, mais durables. Il se demande quelles sont les visées des futurs investisseurs privés, si ce sera la maximisation du profit ou le développement d'énergies durables. Il fait remarquer que les groupes privés, comme l'exemple de Vinci en France, ont un service médiocre, des tarifs en hausse perpétuelle et un cours boursier qui surperforme. Ainsi, le Groupe SI SA serait, en effet, un très bon investissement privé. Il rappelle le fonctionnement d'une SA. Elle est constituée de trois entités : une assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration constitué d'un membre au minimum et l'organe de révision. Tout autre organe n'est pas juridiquement obligatoire, donc tous les garde-fous, aussi subtiles soient-ils, peuvent être légalement dissolus par un actionnaire majoritaire. Selon le SECO, une société anonyme, c'est la « forme juridique idéale pour toute entreprise axée sur le profit ». Ainsi, le groupe SI SA est l'entité faïtière chapeautant d'autres « joyaux de la couronne », notamment les sociétés SI SA et Réseaux SA qui sont subordonnées au Groupe SI SA. Ainsi, on peut faire

ce que l'on veut une fois le contrôle du Groupe SI SA pris. Prendre le contrôle du Groupe SI SA, c'est aussi un coût modique. Pour CHF 1.251 millions on prend la moitié du capital-actions + 1 action à 1'000 francs et on obtient la majorité absolue de 50% + 1 action pour un contrôle total du Groupe SI SA. Le retour sur investissement, en se référant aux 2.5 millions de marge contributive, mécaniquement de 50% des bénéfices générés dans ce cas de figure, serait dans la poche d'un investisseur privé. Ceci à des conditions extraordinaires, sans investissement supplémentaire, puisque toutes les infrastructures et équipements existants deviendront propriété du groupe et qu'une ligne de crédit est octroyée à hauteur de CHF 23.1 millions. Si un jour, la Municipalité était composée d'une majorité ultra-libérale, elle n'aurait plus aucune limite et pourrait sans autre forme de procès, autoriser pareille prise de contrôle par des investisseurs privés. Il rappelle leur point de vue, la prise de contrôle du Groupe SI SA commence par l'amendement proposé. En donnant un blanc-seing quant à la rédaction des futurs statuts du Groupe SI SA et - en bon prince - en laissant tels quels les statuts proposés des sociétés subordonnées, in fine ces statuts ne comptent pas vraiment, mais ce sont ceux du Groupe SI SA. Il s'agit là ni plus ni moins d'un enfumage d'une minorité qui veille au grain quant à ses éventuels investissements privés ou ceux de leurs amis, mais qui ne bénéficient pas aux Nyonnais en termes de retombées financières, mais également aux artisans nyonnais envers qui le groupe SI SA pourrait mener une concurrence (p.ex. les artisans électriciens).

M. Pierre WAHLEN intervient sur l'autre point de l'amendement, soit la présence de la Municipalité au sein du Conseil d'administration. Il rappelle que pour le groupe de travail qui a siégé durant de nombreux mois, la présence d'un ou deux membres de la Municipalité au sein du Conseil d'administration avait été pendant longtemps un acquis. In extremis, la Municipalité a décidé de retirer cette obligation faite. Il imagine que la Municipalité va répondre au Conseil qu'elle a entendu les souhaits, qui ne sont que des vœux, et qu'elle va rédiger de nouveaux statuts, mais, dans ces conditions (aller-retour), il doute qu'elle en tienne véritablement compte. Il souhaite une présence du politique forte pour la direction et la maîtrise des SI. Sur la forme, il rappelle qu'en prenant acte, on prend note d'une volonté de la Municipalité. Le Conseil n'ayant pas la compétence de rédiger des statuts, qu'il prenne acte ou pas, ne changera rien. C'est un vœu que fait la minorité de la commission, qui n'engage pas formellement la Municipalité et, compte tenu des allers-retours mentionnés, il doute de sa volonté réelle d'inclure au Conseil d'administration des membres de la Municipalité.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT constate qu'il y a passablement de fantasmes et d'angoisses exagérés ou disproportionnés par rapport aux questions de gouvernance. Par rapport à l'amendement, la proposition d'ouvrir le capital, n'est pas une mauvaise idée sur le principe, mais il pense que cela devrait venir dans un deuxième temps. On peut parfaitement avoir des administrateurs extérieurs, ce qui est d'ailleurs un des buts, chercher des personnes compétentes qui sont dans les métiers. Ils ne voulaient pas d'une obligation d'avoir un membre de la Municipalité dans les Conseils d'administration, mais c'est une évidence qu'il y aura au minimum le municipal des énergies qui en sera membre. Par contre, on peut avoir des compétences extérieures, car il faut être humble, les membres d'une Municipalité sont élus en fonction d'un certain nombre de critères, mais pas forcément leurs compétences dans le domaine économique. Il pense que c'est une erreur de mettre trois municipaux pour diriger une société qui a un but économique et commercial. Il préfère qu'il n'y ait qu'un seul municipal qui connaisse très bien le sujet, plutôt que trois qui se reposent sur les deux autres. Par contre, on n'est pas obligé d'ouvrir le capital dans un premier temps. Il pense que c'est parfaitement envisageable d'avoir un Conseil d'administration compétent avec des gens qualifiés sans qu'ils soient forcément actionnaires. Il se réfère aux propos d'un ancien syndic libéral qui avait dit que, si un jour les SI étaient libéralisés, il ne faut pas ouvrir le capital car les attentes des actionnaires seront différentes en termes de retour sur investissements, à l'entretien, aux amortissements qui ne seront pas les mêmes. Un actionnaire de type ville ou pouvoirs publics a beaucoup plus de patience qu'un investisseur privé. Par conséquent, il aura à cœur d'entretenir son réseau d'une manière différente qu'un privé qui souhaite un retour avec des dividendes un peu plus rapide. Il rappelle que pour la Municipalité, c'est une évidence qu'il y aura un membre de la Municipalité dans les Conseils d'administration. Il était prévu que le municipal des énergies soit dans tous les Conseils d'administration et vraisemblablement que le syndic soit à la tête de la holding. Le but est d'avoir une vraie vision de la gouvernance. Quand on parle de l'abandon de la responsabilité de la Municipalité au profit de la SA, c'est une ineptie. Quand on est actionnaire à 100%, on reste 100%

responsable. Les actions de la future SA seront dans les mains de la Municipalité. On ne peut en aucun cas parler d'abandon.

M. Jacques HANHART pense que l'ouverture du capital est une très bonne chose. Il rappelle à M. Ramel que nous sommes en Suisse, que les lois sur l'énergie ne sont pas les mêmes qu'en France et qu'il ne faut pas mélanger Vinci et les Services Industriels de Nyon. Quand il parle de la privatisation, il en fait un grand méchant loup et il rappelle que la société électrique de la Vallée de Joux, la SEIC, la SEFA sont toutes des sociétés anonymes qui fonctionnent très bien. Elles sont moitié politique, moitié privée et tout fonctionne bien. Si on prend un modèle qui existe dans nos régions, il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas. Dire qu'un actionnaire privé voudra maximiser les investissements, ce n'est pas forcément le cas. Aujourd'hui, il y a des points de vue différents, mais on peut ouvrir le capital et faire avancer les choses.

M. Luciano DE GARRINI amène quelques compléments d'informations. Il comprend la crainte de la volonté d'ouvrir le capital et de s'imaginer que n'importe quelle grande entreprise pourrait venir investir dans nos Services industriels. Il rappelle que les décisions prises ce soir ne permettent pas une vente des actions uniquement par la Municipalité. Même si tout d'un coup elle virait ultra libérale, cela ne serait pas possible. Chaque décision de revente doit impérativement passer devant le Conseil, ce qui peut servir de garde-fou. Il revient également sur les propos de M. Wahlen et souligne que sur ce sujet, ils sont d'accord, la présence de la Municipalité est souhaitée par la commission unanime qui aimerait le voir figurer dans les statuts.

M. Sacha VUADENS rappelle que les exemples ne sont pas des preuves. Il peut citer des entités de droit public qui fonctionnent très bien. Il reprend la discussion sur la société SA. Il est vrai que si elle est en main municipales, il y a moins de risques, mais il n'empêche que le code des obligations oblige le Conseil d'administration à prendre des décisions, le cas échéant, qui sauvent l'entreprise si elle est en danger, avant toute autre considération. Les intérêts des citoyens dans ce cas-là pourraient éventuellement être lésés.

M. le Municipal Vincent HACKER demande de faire des comparaisons avec ce qui est comparable. Quand on parle des SIN, on parle d'une PME de 60 personnes, cela n'est pas comparable avec les CFF ou la Poste qui sont des monstres tentaculaires. Il demande d'arrêter de faire des comparaisons iniques comme à la page 5 du rapport de majorité. Dans le cadre du droit des obligations, les administrateurs sont effectivement tenus de veiller aux intérêts de la société. Cela fait partie de la nécessité d'assurer le bien-être et la pérennité de l'entreprise qui appartient à la ville. C'est dans cet esprit qu'il faut en tenir compte et ne pas uniquement imaginer le scénario du pire qui reste le moins probable dans sa survenance alors que le scénario du développement en tant que tel, est le plus probable dans sa survenance. On parle de clairvoyance et d'avenir, pas de conservatisme à outrance.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 48 oui, 31 non et 3 abstentions.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. Sacha VUADENS entend parler de dogme, d'avenir, vient d'entendre parler de clairvoyance et a l'impression qu'en ne soutenant pas ce projet, finalement on n'aurait pas compris quelque chose de primordial. Selon les partisans du projet municipal, il faudrait, en somme, avoir confiance. Avoir confiance dans un projet dit primordial, dont l'avenir des SI dépendrait tout à fait, mais dont on ne connaît précisément ni les activités futures, ni leurs rendements. Avoir confiance dans un projet qui échangerait une source de revenu communale assez importante (de l'ordre de 3.5 millions pour l'année 2017) contre la promesse d'un bénéfice plus important. Comme ça. Sans calcul et malgré l'appréciation mitigée de la COFIN. Malgré le déficit budgétaire que cela créerait. Avoir confiance dans un projet qui veut déléguer des tâches publiques attribuées à la commune par la loi, et qui concernent tout un chacun, à une société de droit privé, parce que l'on croit à une inertie du service public. Il trouve que ce sujet, l'autonomisation des SI, mérite plus que de la confiance, que de la croyance. Il mérite des arguments solides, basés sur des faits et des preuves.

Les réponses aux nombreuses questions reçues en commission et soulevées par le préavis n'ont pas été de nature à modifier son appréciation. Il estime qu'on ne badine pas avec les tâches publiques. On ne badine pas avec les revenus d'une commune, surtout durant une période de relative vache maigre. On ne badine pas avec des projections de bénéfice et des activités centrales pour nos citoyens. Comme la majorité de la commission, il réitère son soutien au rapport de majorité.

Mme Valérie MAUSNER LEGER a l'impression qu'il y a un Dr Jekyll et Mr Hyde cachés derrière les municipaux. Quand ils sont à la Municipalité, ils constituent un risque majeur pour la stratégie des SI, ce qui a été dit jeudi dernier et qu'elle a fait préciser. Le risque est une vision erronée des enjeux. Quand ils seraient au Conseil d'administration de la SA, la même Municipalité deviendrait soudainement éclairée. Elle n'est pas certaine que ce soit le vrai sujet. Ce ne sont pas les personnes qui sont l'objectif des SI. Ils doivent avoir plus d'agilité, plus de réactivité, dans un monde de plus en plus concurrentiel, tout ceci, elle l'a bien compris. Il y a un gros gâteau qui devient de plus en plus petit et se fait attaquer par tous les autres. On est moins en développement que des parts de marché qui vont être érodées. Il est sûr que les SI vont être attaqués et on attend une stratégie. Toutefois, elle a beau lire et relire, elle n'a pas trouvé la stratégie, ni les plans d'affaires qui doivent être derrière. Dans le rapport de minorité, il est indiqué que si on le montre les autres vont le connaître. Tout le monde est tenu au huis clos et c'est faire insulte aux commissaires de dire qu'ils l'auraient transmis aux concurrents. En fait, le sujet est moins le statut, que la vision qui est la smart city, les énergies renouvelables, la géothermie, le photovoltaïque. Elle rappelle que le soleil n'envoie pas de facture, il faut développer les énergies renouvelables qui existent et ont un potentiel. C'est là que se situe la stratégie pour l'ensemble, un projet passionnant qu'ils soient sous forme de SA ou pas. Ce n'est pas le sujet, ce sont les objectifs poursuivis et la manière dont on va y arriver qui est très importante. Elle trouve que ça manque et c'est dommage. Les commissaires auraient dû voir ces plans.

Mme Elise BUCKLE rappelle que la Suisse a ratifié l'accord de Paris pour le climat qui implique un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050. C'est également ce que les scientifiques préconisent pour préserver l'avenir de la planète et de l'humanité toute entière. Cela suppose la fin des énergies fossiles, un investissement massif dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique. Tous ces éléments sont également porteurs d'emplois locaux et cela suppose une implication forte du pouvoir politique dès aujourd'hui. L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence peut avoir du bon pour développer l'innovation et l'entrepreneuriat, qu'elle soutient, mais ce n'est pas suffisant car elle s'inscrit dans une logique de rentabilité à court terme. Nous avons besoin d'une stratégie à long terme qui envisage avec clairvoyance les vrais bénéfices économiques, environnementaux et sociaux, d'une transition énergétique réussie. Elle ne voit pas dans l'autonomisation des SI, une garantie suffisante de cette vision à long terme. En même temps, elle est pour la modernisation des SIN et pour cela, elle invite les Conseillers à voter pour une troisième voie. C'est un enjeu essentiel pour la ville, elle rappelle qu'en 2050 ce sera nos enfants et petits-enfants qui siégeront au Conseil communal. Nous avons tous une responsabilité envers les générations futures.

M. Jacques PITTET, connaît bien cette entreprise pour l'avoir dirigée durant 33 ans, ainsi que le milieu des distributeurs d'énergie. A part les SI de Lausanne et d'Yverdon, tous les services de distribution d'électricité, non seulement du canton, mais de Suisse romande, sont convertis en SA et s'en portent extrêmement bien. Hors de toute idéologie politique, il peut garantir que le statu quo n'est pas viable pour les SI pour se profiler face aux changements des règles économiques qui régissent et régiront le commerce des énergies électricité et gaz. Reprenant les déclarations de notre syndic faites au Conseil lors du retrait du préavis N° 89 sur l'autonomisation des SI, par ailleurs déposé par une Municipalité de gauche, « une seule chose est certaine, le statu quo ne sera pas tenable d'ici quelques années. Si nous n'adoptons pas la structure des SI, ces derniers n'existeront plus dans 10, 15 ou 20 ans. » La Municipalité et la direction des SI ont fait un énorme travail pour présenter une proposition aboutie et raisonnable. Tout le personnel des SI est motivé et attend de la part du Conseil, une décision qui leur garantira un avenir prometteur. La libéralisation des énergies étant déjà en marche avec l'ouverture du marché de l'électricité pour les clients de plus de 100'000 kw/h par année, d'importants consommateurs ne sont déjà plus clients des SI. De ce fait, le bénéfice du service électricité fond année après année, alors qu'il était de plusieurs millions il

y a une dizaine d'années. Pour preuve, les chiffres des comptes sont significatifs à ce sujet. En 2015, le bénéfice du service électricité était de CHF 1.121 millions. En 2016, il était de CHF 924'000.- et en 2017, il n'est plus que de CHF 398'000.-. Le gaz, avec encore la totalité de ses clients captifs, compense pour le moment et partiellement, cette diminution de bénéfices. On voit également la progression dans les comptes, mais il se demande ce qu'il en sera dans deux et quatre ans avec la libéralisation totale des marchés du gaz et de l'électricité. Il demande de donner enfin une chance de pérennité aux SI et surtout à son personnel qui, par sa forte présence ce soir, démontre son intérêt et son inquiétude pour son avenir.

M. le Municipal Vincent HACKER a bien entendu un certain nombre de craintes, mais il pense qu'il faut regarder les choses en avant. Il souligne que les collaborateurs ont également leurs craintes, et à juste titre. Sur le terrain, ils sont déjà confrontés à une concurrence acharnée, ils voient un certain nombre de services industriels autonomisés des alentours qui arrivent à Nyon et font de la publicité, dont les voitures circulent à Nyon et y font des travaux. On a également vu EVZ arriver à Nyon aux Jardins du Couchant avec le chauffage de quartier et il demande d'être cohérents à ce niveau. Les collaborateurs ont également besoin d'être rassurés par rapport à une structure qui leur permette d'aller de l'avant et de répondre à leurs attentes. Il revient sur le commentaire de Mme Mausner Léger, lorsqu'ils parlaient de vision erronée, ils avaient mis cela en lien avec les principes de priorisation sur les investissements, ce qui fait, qu'effectivement, certains éléments peuvent faire en sorte que le développement durable ne soit pas toujours priorisé par rapport à d'autres investissements très importants, en fonction du moyen disponible. Lorsque l'on parle de business plan, on ne va pas le mettre online, ce serait donner des armes aux adversaires. Quoi qu'il en soit ce business plan existe déjà, il est en développement par rapport aux nouvelles normes mises en place par le paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050. Si l'on faisait un business plan à l'instant T, il ne serait pas relevant par rapport à ce projet en tant que tel, mais par rapport à ce que nous vivons tous les jours. Ensuite, concernant la structure organisationnelle, lorsque l'on parle des SI qui ne seraient plus un service public, ils deviendraient un service au public. Ce serait faire insulte aux Conseillers qui ne savent pas conserver la confidentialité des documents, ce serait faire insulte aux collaborateurs des SI, d'imaginer qu'une fois la structure autonomisée, ils ne soient pas encore au service du public.

M. Yves FELIX s'inscrit totalement dans les propos de Mme Mausner Léger. En effet, il a l'étrange impression qu'on propose un projet de forme alors que nous étions en droit d'attendre un projet sur le fond. Après avoir lu le préavis, et comme le rappelle le rapport de majorité, il a beaucoup été question d'organisation, de gouvernance, de forme juridique, de statuts, etc... Il se demande ce qu'il en est de la vision globale, de la stratégie, des objectifs, du rôle des services publics. Il est important de rappeler que le moyen n'est jamais une fin en soi. Une discussion sur les considérations techniques au sein des SI ne remplacera jamais le débat sur la portée de la politique publique à mener. Une grande vision globale constitue dans une large mesure l'axe intégrateur d'un projet de changement. C'est autour d'elle que doivent graviter les différentes composantes de la planification et des ajustements dans l'action. On définit ce que l'on veut faire et ensuite, comment le faire. Pas l'inverse. Sans stratégie et vision globale claire, nous nous exposons à voguer au gré des impressions et des événements à court terme. Il se demande quelle substance le préavis donne, défi énergétique de demain posé par l'air du temps. Il n'en voit pas. Il voit par contre des incantations, des vœux pieux et des phrases péremptives, mais pas de vision, stratégie, ou discours clair et limpide sur les années à venir. Comme disait un célèbre proverbe latin, à qui n'a point de port, nul vent n'est favorable. Soyons exigeants, nos concitoyens attendent que nous le soyons dans l'intérêt de tous.

M. Victor ALLAMAND rappelle qu'au début, le projet de Christian Pühr parlait de vendre les SI tant qu'ils avaient encore de la valeur. C'était une vraie alternative, continuer en service communal ou vendre le tout. Le préavis N° 87 est un pistolet à un coup, si cela ne marche pas, Romande Energie n'aura qu'à se baisser pour récupérer le gros lot. Il s'interroge sur la fonction prioritaire ou essentielle des SI. Est-ce fournir des énergies ou le plus d'argent possible aux finances de la Ville. Si les finances étaient le seul but on s'engagerait clairement dans la voie de Car Postal. Donc, il imagine que le service au client est la priorité. Et en second, au minimum, aucune perte pour la Ville. La projection de la direction des SI dans dix ans c'est, en cas d'inaction, leur disparition et celle de 60 emplois. Il se demande si l'on a pris

en compte les prix pratiqués ailleurs. Sinergy à Martigny vend le kilowatt 1,5 centimes de plus que les SI de Nyon. Le Groupe E, trois fois plus cher que Nyon. Il y a 5 jours, lors de la rencontre entre groupes et directions politique et administrative des SI, il a été répondu que le paiement des dividendes fixes et variables serait honoré. Aussi, le cas arrivé à TRN était marginal à cause d'un surinvestissement. Ce qui apparemment ne peut pas arriver avec les SI SA. Marginale, une recapitalisation de CHF 6,7 millions pour sauver une SA 100% nyonnaise ! On n'a pas pu gérer sainement une petite société anonyme, TRN, sans perte et du coup on projette une aventure huit fois plus grande. Les seuls gagnants seront une fois encore le fisc cantonal. Il demande à la Municipalité quelles mesures elle compte prendre pour éviter des pertes semblables à celles subies par TRN.

Mme Aurélie BODEMAN fait remarquer qu'en 2017, le déficit aurait été de CHF 7 millions sans les services industriels. Elle rappelle également que le budget 2018 présente un déficit important. Les CHF 2.2 millions de part variable dont on parle dans le préavis, sont bien loin de résoudre la situation de la commune. Pour réussir à créer de nouvelles recettes, elle se demande combien il faudra investir, de combien on doit s'endetter et surtout dans combien de temps nous pourrions bénéficier de ces rentrées. Selon les estimations de la COFIN l'acceptation du préavis N° 87 se soldera par un déficit budgétaire allant de près d'un million à près de 4 millions selon les scénarios retenus. Les risques à prendre pour générer les recettes escomptées sont beaucoup trop élevés et sans aucune garantie. Aujourd'hui, nous ne devons pas spéculer sur ces recettes potentielles, mais continuer à mener à bien les missions du service public. Elle demande de ne pas brader les SI.

M. Ione RAMEL revient sur les propos tenus par Mme Mausner Léger auxquels il adhère, ainsi que ceux de M. Yves Félix. Il pense que ce Conseil manque de confiance en soi dans la mesure où l'on pourrait gérer ce service public sur le mode d'un conseil d'administration. Il y a la possibilité de créer une commission permanente et de gérer cela de manière professionnelle. Il y a les talents nécessaires pour le faire avec une réunion mensuelle. On n'est pas le groupe Vinci et il serait plus facile de diriger l'organe qui définit la stratégie pour une PME de 50 à 60 personnes.

M. le Municipal Vincent HACKER rebondit sur les propos de M. Yves Félix, dans le sens que le préavis N° 87 répond pleinement aux conclusions du préavis 268/2016 qui est la base de ce projet et répond sur la forme. Il a été présenté beaucoup plus qu'initialement demandé, ils se sont fendus d'une transparence totale parce qu'ils ont également impliqué le groupe interpartis dans les éléments amenés par ses membres à géométrie variable. En ce qui concerne la stratégie énergétique, dans les statuts il est écrit que la société doit appliquer le bras opérationnel de la stratégie énergétique de la ville de Nyon. Cela fait partie des articles qui ne peuvent être modifiés que sous l'accord du Conseil communal. Il pense que les positions sont relativement figées.

M. Yvan RYTZ regrette que l'on fasse passer les personnes qui ont des doutes sur le projet pour des méchants contre les collaborateurs nombreux ce soir. Faire croire que l'autonomisation est la panacée qui permettra de vivre un jour merveilleux sous le soleil brillant de ces photovoltaïques, il craint que ce ne soit de la poudre aux yeux. En tant que tel, il pense que cela ne changera pas grand-chose. Ce qui ferait la différence, c'est une stratégie claire. Il pense que le problème vient peut-être du postulat qu'il faut impérativement que la ville de Nyon bénéficie ad minima CHF 2.5 millions de ses SI, voire même un million de plus au moment des comptes. Peut-être que le problème vient de cette vision. Si on regarde le document stratégique remis par les SI au groupe lors d'une visite, sur les quatre points énumérés pour lesquels il faut une transformation, il y a une plus-value comptable, l'amélioration de la structure financière de la ville et grâce à cela de l'argent à long terme. Il pense que ce n'est pas le point de départ sur lequel il fallait partir. Il fallait partir d'une vraie vision pour le futur. Ces CHF 2.5 millions, au lieu de les rendre à la ville de Nyon, pour 1.5 point d'impôts les SI deviennent des vrais producteurs d'électricité, notamment en matière de photovoltaïque. Les prix sont aujourd'hui relativement bas parce que les SI ne font qu'acheter et revendre. Si demain les prix commencent à augmenter, les SI ne seraient plus du tout concurrentiels par rapport à d'autres services industriels publics ou privés qui sont des producteurs. On vit dans une période difficile. La transformation dans une société anonyme avec les garanties politiques, même si dans ce dossier, il faut dire que le politique est vu souvent comme l'ennemi de la part des SI, serait quelque chose de plus positif avec des

objectifs un peu plus forts et pas qu'on vienne dire qu'on a moins consommé que l'année passée parce que les gens ont fait des économies d'énergie ce qui n'est pas bon pour le business plan. Cela montre toute la schizophrénie, voire la dissonance cognitive qui peut exister entre des objectifs à plus long terme et une vision à court terme de ramener des profits pour la ville.

M. Luciano DE GARRINI, concernant la stratégie des SIN, pense qu'il est très compliqué de la démarquer du programme de législature ou de la stratégie de l'administration en tant que telle. Il se demande comment s'assurer que la stratégie des SIN, d'investir dans du photovoltaïque, de la géothermie, fait le poids. Comment évaluer ce poids par rapport à une rénovation quelconque, de l'entretien des bâtiments, par rapport à Perdtemps, l'amphithéâtre. Comment arriver quand on est sept en Municipalité à dire cette année on va faire du photovoltaïque. Cela fait partie des arbitrages que doit faire une Municipalité. Avec cette autonomisation, cet outil permet aux SI de pouvoir effectuer leur stratégie une fois pour toutes. La faire en tant que telle. En sortant les SI du cadre de l'administration nyonnaise, on arrive à établir cette stratégie et avoir la possibilité de l'appliquer. C'est un préavis technique qui parle de statuts, de règlements, mais on n'est pas en train de travailler sur autre chose. Le but est de trouver un moyen pour que les SI puissent être le plus pérenne possible. Concernant le budget, ce qui est grave est la marge d'autofinancement qui baisse. C'était le point d'attaque du projet, que les SI n'allaient pas coûter plus à la commune.

M. Christian PERRIN a bien compris les arguments des pour et des contres. Cela ne sert à rien de poursuivre cette discussion, il demande de voter, car on tourne en rond.

M. Sacha SOLDINI indique que la grande majorité du groupe UDC est favorable à une autonomisation des SI. Cependant, à la lecture des rapports de majorité et minorité et suite aux diverses interventions de ce soir, tout laisse sous-entendre que ce préavis compliqué aux enjeux importants ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil. Un refus enverrait un très mauvais signal, tant au personnel qu'aux équipes qui ont travaillé plusieurs années sur le projet et qu'il salue ce soir. Aussi pour ne pas prendre le risque de devoir tout recommencer et ainsi perdre beaucoup de temps et d'argent, il propose de renvoyer le préavis en Municipalité pour une nouvelle étude. Cette manière de procéder permettra à cette dernière de rouvrir la discussion en prenant en compte les dernières remarques et interrogations évoquées par la commission ainsi que l'amendement proposé par la minorité concernant les statuts. Cela lui permettra de revenir devant le Conseil avec un projet retravaillé et qui sera plus fédérateur. Il propose l'amendement suivant :

1. de renvoyer le préavis N° 87/2018 concernant l' « Avenir des Services Industriels de Nyon (SIN) » à la Municipalité pour nouvelle étude.

Les points 2 à 16 sont supprimés.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Dominique KARLEN signale que le groupe socialiste préfère le refus net, simple aussi simple que le sujet est complexe. Ils sont indignés de voir comment on leur propose que tout un pan du service public que la loi attribue nommément à la commune, soit délégué sans stratégie claire. Ils sont indignés qu'en période de relatives vaches maigres ou tout le moins de budget de comptes déficitaires, on propose de privatiser un service qui amène pas moins de CHF 2.5 millions. Ils sont indignés par l'autonomisation proposée des SI, évaluée à un déficit entre CHF 1 et 4 millions. Ils sont indignés que le projet ne contienne pas une planification solide et chiffrée des activités que la future entité souhaite développer. Ce n'est pas parce qu'ils sont indignés pour toutes ces raisons, qu'ils n'arrivent pas à voir la réalité. Si la proposition de renvoi en Municipalité est acceptée par l'assemblée, ils auront sauvegardé les intérêts des citoyens et enterré le projet tel que présenté par la Municipalité. Pour tout ceci, en tant que chef de groupe socialiste, il soutiendra cette proposition et il ne doute pas que ses camarades le feront aussi.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT demande une suspension de séance que M. le Président lui accorde.

M. Luciano DE GARRINI prend note de la demande du conseiller Soldini et partage le constat des divergences exprimées au sein de ce conseil. Il note aussi que les vœux exprimés par la commission, et plus particulièrement sur les questions de gouvernance faisant l'objet de l'amendement proposé par la minorité de la commission, ne sont pas ressortis à la dernière minute, mais ont été exprimés depuis de nombreux mois, déjà lors des discussions des groupes de travail interpartis. Ces questions de gouvernance avaient été discutées de manière constructive entre les représentants du Conseil communal et les services industriels représentés par sa direction, ainsi que par son Municipal M. Vincent Hacker. Certaines mesures impliquant le Conseil dans la gouvernance des SIN avaient même été envisagées. Seulement, le COPIL d'Avenir SI, délégation de la Municipalité, ne semble pas avoir pris en compte ces exigences, notamment sur la question des statuts. Il pense que cette proposition de renvoi à la Municipalité est la conséquence de certaines décisions du COPIL n'allant pas dans le sens des positions des représentants du Conseil, notamment en ce qui concerne celles en lien avec la gouvernance des SI. Pour sa part, il soutiendra cette proposition de renvoi à la Municipalité, à la condition qu'elle revienne avec un préavis qui permette de dégager une majorité claire devant notre Conseil. La recette est simple : prendre en compte les exigences exprimées par les Conseillers en ce qui concerne la gouvernance des SIN. Ce n'est qu'en respectant ces exigences que ce projet d'autonomisation des SIN pourra être accepté par notre Conseil communal de manière convaincante. Il invite donc les Conseillers à suivre la proposition du M. Soldini et de renvoyer le préavis 87 à la Municipalité.

M. Yvan RYTZ souligne que cet amendement n'était une surprise pour personne et il invite la Municipalité à faire preuve d'une vraie ouverture pour une voie B ou C, une autre manière d'appréhender le sujet. Il invite également les Conseillers à renvoyer le postulat à la Municipalité de manière à élargir le champ de vision au maximum et ne pas se retrouver dans cette situation de blocage de front dans quelques mois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 61 oui, 16 non et 2 abstentions et décide :

1. de renvoyer le préavis N°87/2018 concernant l' « Avenir des Services industriels de Nyon (SIN) » à la Municipalité pour une nouvelle étude.

9. Rapport de commission - préavis N° 99/2018

Propreté urbaine : objectifs et mesures - Demande de crédit de CHF 1'096'500.- HT pour l'acquisition de 150 corbeilles à déchets et de machines pour la mécanisation des travaux de nettoyage ; la mise en souterrain de deux bennes urbaines ; l'étude de la rénovation et ajout des toilettes publiques ; la sensibilisation - Réponse au postulat de Mme Valérie Mausner-Léger et conjoints, intitulé « Les mégots ce n'est pas beau, les mégots il y en a trop, les mégots, le fléau » du 15 février 2017.

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

En préambule, M. le rapporteur tient à relever la bonne ambiance au sein de la commission qu'il a eu du plaisir à présider, malgré les avis divergents que chacun a pu exprimer.

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS, à la lecture du préavis et du rapport, a été surpris du peu de cas fait de la proposition d'acquiescer 150 poubelles pour un prix, pose incluse, de CHF 390'000.-. Bien sûr, il voit mal comment il pourrait être foncièrement contre des poubelles et d'ailleurs ce n'est pas son propos, mais il trouve que des alternatives à ces poubelles « de luxe » auraient pu être présentées à notre Conseil, ou à tout le moins à la commission. Si notre Conseil accepte le prix de CHF 390'000.- pour ces poubelles ce soir, c'est en réalité sur un montant trois fois supérieur qu'il se prononce. Le rapport préavis insiste en effet sur le fait que les 150 poubelles dont il est question, représentent le tiers des corbeilles, et que le remplacement des 300 restantes sera fait, « dans un deuxième temps [...] et dans le cadre du budget de fonctionnement ». Il ne veut pas devoir se prononcer sur des poubelles dont les alternatives n'ont pas été portées au débat de l'assemblée pour un montant total de plus d'un million de

francs. C'est pourquoi il désire soumettre un amendement au préavis, réduisant de CHF 390'000.- le crédit à accorder à la Municipalité, et de préciser que la mesure 1 est écartée de la mise en œuvre.

Il dépose l'amendement suivant :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF ~~4'096'500~~ 706'500.- HT pour les mesures d'amélioration 2 à 6 de la propreté urbaine mises en œuvre sur deux ans ; montant qui sera porté en augmentation du compte N° 9146 - Mobilier, machines et véhicules à amortir, dépenses amortissables en 10 ans ;

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre WAHLEN est déçu du rapport. Il avait signalé lors du dépôt du préavis qu'en 2013 avait été voté un montant de CHF 290'000.- pour un guide des aménagements des espaces publics. Il relit un court extrait du préavis qui mentionne qu'il s'agit de « proposer un aménagement cohérent intégrant mobilier, végétaux et traitements de sols pour donner une lisibilité, une identité, une qualité esthétique au lieu, support de la vie quotidienne et mixité d'usage. Techniquement, il s'agit de décliner, selon les lieux une ligne esthétique, fonctionnelle et durable à travers le mobilier urbain, l'arbre de ville et le revêtement ». Il lui semble que la Municipalité fait preuve de précipitation dans cette histoire de poubelles. Il aurait espéré, après avoir voté ces CHF 290'000.-, ce guide des espaces publics et que la Municipalité vienne devant ce Conseil avec un projet cohérent de mobilier urbain et propose le catalogue des différents éléments qui doivent être aménagés. Il ne sait s'il faut passer par l'amendement proposé par M. Vuadens ou demander à la Municipalité si elle est prête à attendre ce guide des espaces publics, de le présenter avant d'engager ces dépenses. En l'état, voter avant de comprendre comment sera aménagé ce mobilier dans l'espace public, ne le satisfait pas et suivra donc l'amendement.

Mme Liridona AVDIU HALIMI ne comprend pas, parce qu'il y a quelques mois, le Conseil a dit non aux abribus qui étaient nécessaires et aujourd'hui on souhaite acheter 150 poubelles pour près de CHF 400'000.-. A CHF 2'600.- la poubelle, elle ne comprend pas pourquoi aucun appel d'offres n'a été fait, des variantes proposées. A ce prix, elle estime que ce n'est plus une poubelle, mais un coffre à bijoux. Elle invite les Conseillers à voter l'amendement proposé.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES comprend le souci de M. Wahlen et l'attente de ce guide des aménagements publics. Elle s'engage ce soir à attendre que le guide soit présenté avant d'acheter les poubelles. Elle ne voulait pas saucissonner le projet, raison pour laquelle tout a été présenté dans ce préavis concernant la propreté urbaine. Elle aurait par contre souhaité que l'EPT supplémentaire soit accepté, mais cela n'a pas été le cas. Elle peut tout à fait attendre que ses collègues de l'Urbanisme présentent le guide avant d'acheter les poubelles.

M. Jacky COLOMB signale que lors de la commission, plus de 45 minutes ont été consacrées au sujet des poubelles qui ont suscité un grand intérêt. Il leur a été expliqué les raisons de ce prix. Il demande d'être cohérent, car la demande d'EPT a déjà été refusée, il ne faudrait pas encore supprimer les poubelles.

Mme Valérie MAUSNER LEGER convient que le prix peut sembler cher, mais elle rappelle que cela dure 20 ans et il faut le relativiser. Si esthétiquement, le guide fait choisir des poubelles différentes importe peu, mais elle demande des poubelles pour les mégots. De plus, il faut prévoir les incivilités et avoir des poubelles solides. Elle signale que l'EPFL va investir près d'un million dans des poubelles. A l'heure actuelle, à certains endroits, il n'y a pas d'autre solution que de mettre son mégot par terre. Elle propose de ne pas accepter cet amendement pour avoir aussi vite que possible des poubelles avec cendriers. Elle informe par ailleurs le Conseil que l'association Sol à tous va ramasser les déchets et mégots le samedi suivant. Cela permet de voir à quel point la situation est urgente.

M. Yves LEUZINGER, en tant que fumeur, ne croit pas que le double de poubelles serait capable de dévier un fumeur de jeter sa cigarette en ignorant tout de la pollution qu'il génère.

Les étudiants ne font pas plus de trois mètres pour aller jeter leur cigarette dans un cendrier. Il pense que ce ne sont pas des poubelles qui vont régler le problème des mégots. C'était le même problème avec les sacs plastiques. Il s'est battu pendant des années pour qu'on ne les utilise plus et il a suffi qu'on mette 10 centimes de taxe pour diminuer de 80% leur utilisation. Il faut faire en sorte que chaque fumeur ait un cendrier de poche et que sinon, ils peuvent se faire amender. Sans cela on n'y arrivera pas et pour sa part il votera l'amendement.

Mme Béatrice ENGGIST avait soutenu le postulat de Mme Mausner Léger et avait fait des photos de poubelles à Montreux. Il y en a une tous les 50 mètres et elles sont en parfait état depuis plus de 10 ans. Elle fait remarquer qu'il n'y a pas de cigarettes par terre sur les quais de Montreux, les gens respectent.

M. Volker KIRCHNER renvoie à l'article de 24Heures de janvier 2017 qui mentionnait une coiffeuse qui a créé l'association Stop Mégot. Il pense que cela concerne tous les citoyens et ce n'est pas facile. Ce n'est pas là qu'il faut faire des économies, il faut préserver Nyon afin que cela ne devienne pas comme Genève où la situation est difficile. Il ne votera pas l'amendement.

M. Pierre WAHLEN rappelle que cela fait depuis 2013 qu'on attend ce fichu guide des aménagements des espaces publics. La motion, qui avait été signée par Véronique Bürki, Victor Allamand, Maurice Gay, Sacha Soldini, demandait que l'on empoigne cette question du mobilier urbain. Il se demande pourquoi diable, cinq ans plus tard, ce n'est toujours pas fait. Il a entendu la réponse de Mme la Municipale et si, comme elle l'affirme, la garantie est donnée au Conseil que l'on va attendre ce guide avant d'entreprendre des démarches et commandes des poubelles, de manière à pouvoir les moduler en fonction des espaces et surtout avoir une ligne pour l'ensemble du mobilier, il est prêt à refuser l'amendement.

M. Sacha SOLDINI refusera cet amendement car il estime qu'il ne faut pas réinventer la poubelle. Dans une ville, on a besoin d'identifier les poubelles. Il signale qu'il a fait poser un cendrier vers le sauvetage et depuis lors, il n'y a plus de mégots par terre autour.

M. Sacha VUADENS ne veut rien enlever aux services. Ce n'est pas parce que l'assemblée a refusé un EPT que cela ne présage pas des choix futurs. Toutefois, il constate que ni le Conseil communal, ni la commission n'a pu étudier d'alternative. Au final, on arrivera à un total de près d'un million de francs et il estime que l'on doit pouvoir étudier plusieurs solutions. C'est la seule idée de cet amendement.

M. Jacky COLOMB rappelle que l'on n'achète pas des cendriers, mais des poubelles avec cendriers. De plus, le modèle choisi est équipé de manière à ne plus devoir utiliser des sacs plastiques.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES fait remarquer qu'il ne faudra pas forcément multiplier le chiffre par trois. La Municipalité a fait l'exercice de vraiment choisir de changer les poubelles où il y a la plus forte pression sur l'espace public, soit le centre-ville et Rive. A ce jour, en fonction de ces usages, il faut vraiment changer la contenance des poubelles qui débordent. Elle rappelle qu'en 10 ans, Nyon a vu augmenter ses habitants de 20%, et également de 20% les emplois. On a un site au gymnase et EPCN avec plus de 2000 étudiants. Il y a une pression sur les déchets dans l'espace public, on a besoin de les changer dans ces lieux stratégiques. Par rapport aux mégots, elle signale qu'ils travaillent de manière très étroite avec les associations, et il y a une vraie demande de leur part. On a une grande chance d'avoir des citoyens qui prennent du temps pour venir nettoyer les parcs publics, les rives du lac et autres. A l'heure actuelle, il n'y a pas de cendrier dans la rue de la Gare. Elle demande de ne pas accepter l'amendement, de manière à pouvoir acheter les poubelles une fois que le guide des espaces publics aura été présenté par son collègue de l'Urbanisme.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote l'amendement est refusé par 56 non, 12 oui et 11 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui et 6 non:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'096'500.- HT pour les mesures d'amélioration de la propreté urbaine mises en œuvre sur deux ans ; montant qui sera porté en augmentation du compte N° 9146 - *Mobilier, machines et véhicules à amortir*, dépenses amortissables en 10 ans ;
2. d'accepter ce préavis comme valant réponse au postulat de Mme Mausner-Léger et consorts intitulé « Les mégots ce n'est pas beau, les mégots, il y en a trop, les mégots, le fléau », daté du 15 février 2017.

**10. Rapport de commission – préavis N° 104/2018
Renforcement des effectifs du Contrôle des habitants - Demande de crédit complémentaire de CHF 136'200.-**

Rapporteur : Mme Maria CARENZA-LYSINSKI

La discussion est ouverte.

M. Bernard UELTSCHI, en tant qu'employé du service concerné, se récusera.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 1 non :

1. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 136'200.- au budget 2018 ;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira, pour les exercices 2019 et suivants, le montant de CHF 102'500.- en augmentation du comptes N°3011 – *Traitements* ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira, pour l'exercice 2019, le montant de CHF 33'700.- en augmentation du compte N°3012 – *Salaire personnel auxiliaire*.

**11. Rapports de commission (COFIN, COGES) – Préavis N° 106/2018
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2017.**

Rapporteurs : Mme Valérie MAUSNER-LEGER pour la COGES
M. Yvan RYTZ pour la COFIN

RAPPORT DE GESTION

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

M. le Président passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil communal

pages 7 à 17

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité	pages 19 à 21
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Administration générale et relations extérieures	pages 23 à 36
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Architecture et bâtiments	pages 37 à 47
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Culture	pages 49 à 61
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Enfance, logement et cohésion sociale	pages 63 à 77
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Espaces verts et forêts	pages 79 à 88
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Finances	pages 89 à 93
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Informatique et population	pages 95 à 105
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Ressources et relations humaines	pages 107 à 117
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Services industriels	pages 119 à 135
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Sports, manifestations et maintenance	pages 137 à 144
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Travaux, environnement et mobilité	pages 145 à 161
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	

Urbanisme

pages 163 à 169

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Associations intercommunales

pages 171 à 178

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

La discussion générale finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du préavis N° 106

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2017 et d'en donner décharge à la Municipalité.

COMPTES

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

La discussion générale est ouverte.

M. Volker KIRCHNER remercie M. le Rapporteur et pense qu'il serait intéressant d'avoir une perspective pas seulement annuelle mais une perspective budgétaire sur les années précédentes. L'exercice d'un budget n'est pas le reflet d'une année, mais le résultat de plusieurs municipalités. Il pense qu'il est intéressant de ne pas voir seulement l'avenir, mais aussi le reflet d'un exercice sur les années précédentes. Quand on fait un exercice d'interprétation de haute voltige, il faut voir plus que sur une année, ce qui est trop restreint. Il faudrait exercer l'impartialité d'une façon un peu plus impartiale.

Mme Chloé BESSE fait remarquer que ce n'est pas avec une surprise incommensurable qu'ils découvrent les comptes de la ville. Ce n'est surtout pas dans une exaltation réjouissante qu'ils votent le rapport de la COFIN. La situation n'est pas confortable. Le budget 2017 ne l'était pas plus, celui de 2018 non plus et les comptes à venir s'annoncent ni réjouissants et pas moins commodes et agréables. Le parti socialiste rejoint l'appréhension de la COFIN sur l'avenir des finances de la ville et souhaite rester attentif et vigilant sur les mesures d'économies envisagées et les stratégies de recettes proposées. Il souhaite également avancer à présent la nécessité de se pencher sérieusement sur une éventuelle augmentation du point d'impôt, qui reste, ne l'oublions pas, un des plus bas de tout le canton. L'avenir des conditions financières de la commune, malgré ces comptes déficitaires et cette situation inconfortable, doit à présent s'appuyer sur des solutions et des raisonnements concrets mais également solidaires. Ils souhaitent une augmentation des charges maîtrisée afin de répondre aux besoins des Nyonnaises et des Nyonnais. Un équilibre intelligemment trouvé mais également des investissements pour poursuivre le nécessaire développement de la commune.

M. Christian UDASSE souligne que ce qui devait arriver, arriva. Nous aimons dépenser et ne regardons plus à la dépense. Il le dit et le répète depuis fort longtemps. Mme Besse propose encore des investissements et il se demande où nous allons en continuant de la sorte. Depuis deux ou trois années, la COFIN avertit que la situation est périlleuse et rien ne bouge. Depuis le début de la législature, les dépenses ont énormément augmenté alors qu'elles étaient déjà énormes lors de la législature précédente. Comme corollaire, il y aura une augmentation d'impôts. La Municipalité a annoncé qu'il y aura prochainement 30'000 habitants, donc

contribuables et que l'on pourra continuer à vivre en améliorant les infrastructures. Il y aura en plus prochainement la halle multisports. Au départ, il y avait des garanties de l'UEFA. Si nous avons ces mêmes garanties il sera partisan de ce projet, d'autant plus que les taux d'intérêts sont extrêmement bas. Il demande à la COFIN, la COGES et la Municipalité de se mettre autour d'une table et de regarder les budgets dès cette année en arrêtant de dépenser. Le parti UDC avait prévu en début de législature de faire un maximum pour l'entretien des bâtiments. Si en plus on investit sur 10, 20 ou 30 ans, la prochaine génération ne pourra pas payer.

M. Yvan RYTZ rassure M. Kirchner que, dans le cadre de la COFIN, la vision est globale. Le futur président, M. Pierre GIRARD dès la fin de ce mois, a une mémoire incroyable des finances communales. Il le rassure qu'il n'aura pas le nez dans le guidon. Cette année était particulière dû à la baisse très importante des personnes morales, baisse qui n'a pas été vue ces dernières années et qui a eu les conséquences évoquées antérieurement. La ville de Nyon a certes un point d'impôt très bas pour une ville et a pu bénéficier d'une croissance extrêmement soutenue ces dernières années qui lui ont permis de faire ces investissements, et, même avec des budgets déficitaires, terminer avec des comptes positifs. L'année à venir, 2019, est une année particulière avec l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise qui va probablement encore situer ce qui était une anomalie 2017 au niveau des personnes morales à une situation qui va devenir plus pérenne. D'autres éléments liés aux charges cantonales et la péréquation pèsent également les comptes communaux. La situation certes en 2017 est négative, mais il ne faut pas non plus sur-réagir. Cela étant, 2019 doit nous rendre attentifs que l'on est dans le trend similaire et il faudra prendre des mesures. Il donne rendez-vous à l'automne avec le débat sur le taux d'imposition et sur le budget.

M. le Président passe en revue les différentes parties. Si la parole n'est pas demandée, les comptes sont réputés acceptés.

1ère partie

Comptes de fonctionnement des charges
et revenus par nature

pages 5 à 8

2^{ème} partie

Comptes de fonctionnement par direction

Administration générale
Charges : CHF 21'409'816

pages 12 à 29
Revenus : CHF 4'580'014

Finances
Charges : CHF 34'890'239

pages 30 à 34
Revenus : CHF 117'047'127

Domaines et Bâtiments
Charges : CHF 13'021'568

pages 35 à 46
Revenus : CHF 4'565'597

Travaux & Environnement
Charges : CHF 24'108'111

pages 47 à 56
Revenus : CHF 12'822'752.-

Instruction publique et Cultes
Charges : CHF 1'548'009

pages 57 à 62
Revenus : CHF 1'132'357

Police
Charges : CHF 16'576'840

pages 63 à 68
Revenus : CHF 4'520'458

Affaires sociales
Charges : CHF 52'989'726

pages 69 à 79
Revenus : CHF 11'237'430

Services industriels
Charges : CHF 38'909'107

pages 80 à 87
Revenus : CHF 42'362'363

3^{ème} partie

Bilan de la Ville de Nyon

pages 88 à 90

Bilan fonds de réserve et financement spéciaux

pages 114-115

La discussion générale finale est ouverte.

M. Volker KIRCHNER revient sur les affaires sociales et le budget concernant la péréquation. Lors de la récente interpellation de M. Philippe GLASSON et lui-même, on leur a reproché leurs intérêts professionnels, et l'on vient d'entendre que ce sont des budgets qui grèvent le budget communal d'une façon importante. Il rappelle que le processus de réponse à l'urgence implique des budgets importants pour lesquelles la commune a une possibilité de répondre et intervenir au niveau politique. Ce serait important d'avoir une réponse au niveau de la commune plutôt que des remarques désobligeantes vu l'impact que cela va avoir sur les budgets dès 2019. Il se permet d'intervenir car l'avenir est devant nous.

M. Yvan RYTZ ne veut pas s'immiscer dans le débat de fond sur les urgences, mais précise que la facture sociale ne prend pas en compte les dépenses de la santé. Il s'agit seulement des dépenses du social et cela n'aura pas d'impact par ce biais-là.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote du préavis N° 106

Au vote, le Conseil décide par 72 oui et 4 abstentions.

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2017

12. Election du/de la 1^{er} Vice-Président(e)

Selon le tournus, le siège revient au Parti Indépendant Nyonnais. M. Jacky COLOMB a le plaisir de présenter la candidature de M. Blaise ROCHAT. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Blaise ROCHAT est élu tacitement 1^{er} Vice-Président.

13. Election du/de la 2^{ème} Vice-Président(e)

Selon le tournus, le siège revient au Parti socialiste. M. Dominique KARLEN a le plaisir de présenter la candidature de Mme Chiara MONTECCHIO. Il n'y a pas d'autre candidature, Mme Chiara MONTECCHIO est élue tacitement 2^{ème} Vice-Présidente.

14. Propositions individuelles

M. Jacques HANHART rappelle que la ville de Nyon, comme de nombreuses communes de ce canton, est actionnaire de Romande Energie SA. En 2002 déjà, Romande Energie SA a créé une entité sous le nom de Romande Energie Services SA (RES). Lors de sa création, cette entité a été dotée d'un capital-actions de CHF 10'000.-. Par deux fois, le capital-actions de RES a été augmenté pour finalement atteindre CHF 25 millions en décembre 2017.

Lors de l'assemblée générale de Romande Energie SA du 29 mai 2018, le Directeur général, M. Pierre-Alain Urech, a présenté la stratégie 2018-2023 et a notamment annoncé que les services énergétiques disposaient, pour les prochaines années, d'un montant de CHF 142 millions pour procéder à des investissements. Dans la stratégie du groupe RE, les associations patronales de la technique vaudoise du bâtiment s'inquiètent du rachat de PME par RES SA. Ces rachats se font au détriment du tissu économique vaudois et concentrent les forces dans une seule main. Si le groupe RE devait fonctionner à l'interne sur le principe des

vases communicants, cela pourrait avoir pour conséquence la mort annoncée des PME constituant le tissu économique du canton. Les entreprises vaudoises de la technique vaudoise du bâtiment représentent plus de 6000 emplois. Il pose les questions suivantes :

- La ville de Nyon assiste-t-elle aux assemblées générales de Romande Energie ?
- Les CHF 142 millions destinés à être investis dans les services énergétiques n'auraient-ils pas été intéressants dans les comptes des communes en ces périodes difficiles ?
- Quelle(s) intervention(s) la commune compte-t-elle faire ?

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui rappelle que la ville possède 5580 actions qui valent aujourd'hui CHF 1'175.-, qu'à l'époque, en 2007, la Municipalité voulait les vendre à CHF 1'800.-, ce qui aurait rapporté CHF 10.22 millions mais que le Conseil a refusé en précisant qu'il fallait au moins les vendre à CHF 2'100.-. Il y a donc, à ce jour, une perte non réalisée de CHF 3,7 millions. Même si ce n'est pas l'objet de la question, il se permet de le rappeler. La Romande Energie est effectivement dynamique et a de l'argent pour investir, raison de plus pour peut-être, donner des chances aux Services Industriels de Nyon. Il faut savoir que les SI travaillent déjà avec la RE sur un certain nombre de projets, qu'il y a des accords et des partenariats sur un certain nombre de projets, y compris sur ENERGEO. Il y a des discussions et séances régulières. Il va régulièrement aux assemblées générales et des délégués aussi. Quant à son analyse sur la mort des PME, il lui laisse la responsabilité de ce pronostic, mais il ne pense pas que le danger soit aussi grand que cela pour les entreprises dynamiques que l'on connaît sur notre territoire.

Mme Edyta GRAF présente un petit film réalisé un samedi à 15h au parking Bel-Air qui montre un parking vide à l'exception d'une voiture. On peut avoir les meilleurs discours et les plus belles théories sur la boucle des adresses, et la répéter en boucle, mais en l'espace d'un mois, trois commerçants importants du centre-ville ont fermé boutique. Il faut se poser des questions et arrêter l'hémorragie. En chassant les automobilistes, on chasse les clients. La cherté des parkings fait fuir les gens et elle demande de revenir à la raison et réduire les prix. Elle demande d'arrêter de traiter les automobilistes comme des sales bêtes et les respecter. Notre magnifique parking a coûté plus de CHF 1'180'000.- et nous savons que la rentabilité d'un investissement peut se faire uniquement quand nous avons des clients qui paient. Avec un parking vide, la rentabilité est nulle. Elle demande de réexaminer les tarifs du parking Bel-Air à la baisse pour faire revenir les gens au centre-ville et dans les boutiques. Faire ce geste en faveur des citoyens, des clients et des commerçants.

M. Dominique KARLEN revient sur la fête de la musique qui a eu lieu le samedi précédent. Ce fut un très bel événement qui a réuni dans différents lieux de la ville les amoureux de la musique dans une ambiance conviviale, festive et intergénérationnelle. Cet événement récent soulève la question de savoir pourquoi avoir une telle fête une seule fois par année. Quand on voit le succès de la place des Marronniers avec cette magnifique scène et tous les groupes qui se sont produits, il se demande si ce genre d'animations ne devrait pas avoir lieu plus souvent. Le parti socialiste annonce qu'il va travailler cet été sur des propositions concernant l'occupation de certains lieux de Nyon et notamment cette magnifique place des Marronniers et les soumettre cet automne à l'assemblée.

M. Yves FELIX fait remarquer qu'avec la Coupe du Monde qui bat son plein, il s'agit d'une excellente opportunité pour les habitants de la région de nationalités nombreuses et diverses de se retrouver autour d'un événement joyeux, festif et convivial. Par ailleurs, comme cela est le cas partout ailleurs dans le monde, cet événement constitue une plus-value pour les commerçants avec une activité en hausse. En ce sens, la décision prise par la Municipalité le jeudi précédent l'intrigue. Elle indique que « les exploitants nyonnais des terrasses qui le souhaitent pourront diffuser tous les matchs auxquels participe l'équipe de Suisse ainsi que les demies-finales et la finale du 15 juillet. » Il demande pour quelles raisons la Municipalité n'autorise que la diffusion des matchs de l'équipe de Suisse sans expliquer les motivations de ce choix. Sachant que plus de 39% de la population nyonnaise est étrangère et qu'il y a 129 nationalités dans la ville, cette restriction paraît inappropriée d'autant plus qu'elle n'est assortie d'aucune justification et n'a aucun fondement concret, à moins que la Municipalité ne souhaite l'expliquer.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que tout le monde a le droit de diffuser les matchs, la question était au niveau du son. Jusque-là, il était interdit de mettre de la

sonorisation à l'extérieur d'un établissement car il y avait régulièrement des plaintes du voisinage. Le bonheur des uns n'étant pas toujours partagé par les autres. La Municipalité, par test, a décidé de faire des exceptions pour les matchs de l'équipe suisse, les demi-finales et la finale. Il s'agit de faire un test et s'il n'y a pas trop de plaintes et plus de gens heureux que de grincheux, ils étendront la mesure la prochaine fois.

M. Jacky COLOMB a lu dans la presse avec intérêt que l'on a partiellement remanié le square Perdtemps et que l'on va encore faire des aménagements. Il est satisfait d'entendre que l'on va clôturer la place de jeux du square Perdtemps, suite à une démarche participative, même s'il en avait fait la demande lors du dépôt du préavis. Il aurait espéré que les Conseillers communaux faisaient partie de cette démarche et qu'il ne fallait pas attendre aussi longtemps pour le mettre en œuvre. Par contre, également lors du débat du préavis, il avait été promis de faire un cheminement marqué sur le parking pour permettre aux piétons qui vont à leur voiture ou au square d'être en sécurité. Il demande si le marquage promis a été oublié et demande de faire le nécessaire.

M. Yvan RYTZ revient sur sa remarque concernant les dépenses de santé et rectifie ses propos à l'attention de M. Kirchner. Les dépenses de santé sont bien incluses dans la facture sociale.

M. Victor ALLAMAND suite à l'intervention de Mme Edyta GRAF se rappelle que des artisans et commerçants nyonnais ont fortement pesté sur la publicité du centre de Signy sur les panneaux nyonnais annonçant 1200 places gratuites. Cela a été pris comme un coup de poignard dans le dos pour certains. Il souhaite que la Municipalité se penche sur ce problème.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui fait remarquer que c'est de bonne guerre et cela fait longtemps que le débat est connu. Il y a une petite provocation en venant sur notre territoire et il rappelle que rien n'empêche les commerçants nyonnais de faire de la publicité à Divonne, Signy ou Chavannes pour vanter les charmes et la qualité d'accueil que nous avons dans nos commerces. Il s'agit d'une situation de libre marché où chacun a le droit d'acheter un espace publicitaire ou de commander des panneaux. Il s'agit de libre concurrence et nos commerçants doivent faire preuve de créativité pour leur promotion. Il y a déjà des discussions avec le délégué économique pour voir comment ils pouvaient les soutenir. La Municipalité n'a aucun moyen d'interdire aux concurrents des commerçants de faire de la publicité dans notre ville.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAL DISCUSSION PREALABLE

- 15. *Rapport-préavis N° 115/2018***
Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Leuzinger intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon » du 22 novembre 2017

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. *Préavis N° 116/2018***
Réhabilitation Organisation de « La Schubertiade d'Espace 2 » à Nyon en septembre 2019 - Demande d'un crédit de CHF 280'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. Préavis N° 117/2018**
Complexe multisport et parc des sports de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 873'000.- TTC pour l'organisation de mandats d'étude parallèles.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. Préavis 118/2018**
Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-ville - Demande d'un crédit de CHF 260'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. Rapport-Préavis N° 119/2018**
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard intitulé « Ordures ménagères : une économie conséquente à réaliser ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 20. Rapport-préavis N° 120/2018**
Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 21. Préavis N° 121/2018**
Remplacement de l'éclairage de fêtes et mise en place d'un nouveau concept - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 751'000.- HT accompagné d'une augmentation des coûts d'exploitation annuels de CHF 106'000.- HT.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 22. Election du/de la 1er scrutateur (trice)**

Selon le tournus, le siège revient au parti Vert'Libéral. M. Laurent MIEVILLE a le plaisir de proposer la candidature de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement.

- 23. Election du/de la 2e scrutateur (trice)**

Selon le tournus, le siège revient au parti des Verts. M. Pierre WAHLEN a le plaisir de proposer la candidature de Mme Géraldine LIMBORG. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement.

24. Election du/de la 1er scrutateur (trice) suppléant(e)

Selon le tournus, le siège revient au parti UDC. M. Sacha SOLDINI a le plaisir de proposer la candidature de M. Mark WEAVER. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu tacitement.

25. Election du/de la 2e scrutateur (trice) suppléant(e)

Selon le tournus, le siège revient au PLR. Mme Stéphanie SAHLI a le plaisir de proposer la candidature de Mme Amparo LAZCANI. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement.

25bis Réponse à l'interpellation de MM. Philippe GLASSON et Volker KIRCHNER intitulée « Quelle est la position de la Commune de Nyon sur la gestion des Urgences médicales ? »

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON remercie la Municipalité pour sa réponse qui entrera facilement et sans coup férir dans le panthéon de la langue de bois et il la recommande comme lecture en cas d'insomnie. Il retient la phrase suivante : « La Municipalité étudie actuellement la proposition du Conseil Régional consistant à demander au Canton un report de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation en matière des urgences médicales. » C'est précisément sur cette réponse à cette proposition que l'interpellation portait. Ils vont donc attendre la fin de cette étude et des réflexions de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25ter Réponse à l'interpellation de M. Sacha VUADENS au sujet des horaires CFF 2019

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS tient à remercier la Municipalité pour les réponses très complètes à cette interpellation. Il est regrettable que Nyon ait perdu des correspondances avec la ligne du pied du Jura, et les deux ICN que nous allons récupérer en 2019 paraissent de bien maigres consolations. En outre, il est également regrettable que la desserte de Nyon, chef-lieu du district vaudois le plus peuplé après Lausanne, ne puisse apparemment être améliorée significativement avant 2025 (pour la liaison avec Genève) et 2030 (pour la partie avec Lausanne), « ferroviairement perdue » que la ville soit, entre Coppet et Allaman. C'est bien long pour atteindre la correspondance au quart d'heure. Il souhaite proposer à l'assemblée de voter la résolution suivante :

Étant donné l'importance économique de Nyon, cinquième ville du canton par la population, et des nombreux projets en cours et à venir sur le réseau ferroviaire desservant Nyon (Léman Express, Léman 2030, etc.), le Conseil communal demande instamment à la Municipalité par le biais de cette résolution :

- de mettre en œuvre tout ce qu'elle peut et ce qu'il faut pour conserver les acquis de la Ville de Nyon dans le domaine ferroviaire ;
- de continuer à œuvrer par tous les moyens possibles à une amélioration de la desserte sans attendre les échéances prévues par les CFF (2025 pour Genève et 2030 pour Lausanne).

La discussion sur cette résolution est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES remercie M. Vuadens pour cette résolution que le Conseil peut soutenir, mais c'est ce que fait déjà la Ville de Nyon.

Au vote, la résolution est acceptée à une large majorité et 13 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25quater Postulat de M. Pierre WAHLEN intitulé « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux. » (en annexe).

M. Pierre WAHLEN, contrairement à ce qui était initialement prévu, préfère le renvoi à une commission. Cela permettra de dégager une position du Conseil très claire pour la suite de ce projet qui est aujourd'hui renvoyé à la Municipalité et qui lui permettrait de revenir avec un nouveau préavis ou un préavis modifié, capable d'obtenir un large soutien du Conseil. L'objectif est aussi de dire aux collaborateurs et la direction des SIN que la majorité du Conseil, lorsqu'elle vote un renvoi du préavis, ne veut pas du statu quo mais veut bel et bien que les Services Industriels évoluent et se muent pour affronter les défis de demain.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat en commission.

26. Divers en rapport avec la séance

Mme Aurélie BODEMAN s'adresse spécialement à la Municipalité au sujet de la pétition qui lui a été transmise. Comme l'a mentionné le Président, près de 400 paraphes ont été récoltés. Au-delà de la procédure, c'est la sécurité des enfants fréquentant cette école que les pétitionnaires demandent de renforcer. Elle suggère à la Municipalité de profiter d'agir pendant la pause estivale qui est idéale pour les interventions d'entretien dans les écoles. Elle est sûre que la dépense d'une installation provisoire, en attendant les travaux de rénovation plus complets en 2023, ne va pas atteindre un coût démesuré et qu'il peut sûrement être absorbé par le budget d'entretien. Si ce n'était pas le cas, un crédit complémentaire ne contrarierait sûrement pas ce Conseil. Elle remercie la Municipalité pour son bon sens et son pragmatisme à ce sujet.

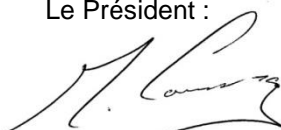
M. Yves LEUZINGER demande au 1^{er} nommé du rapport-préavis répondant à son postulat de trouver une autre date, étant donné qu'il est en vacances à la date prévue pour la première séance.

Il s'ensuit le mot du Président et du Syndic.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h35.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Marco CARENZA

La secrétaire :



Nathalie WULLE

Annexe : Postulat de M. Pierre Wahlen

Au Conseil Communal de Nyon, ce lundi 25 juin 2018

POSTULAT

Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux

Préambule

La majorité de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 87/2018 a estimé que le projet d'autonomisation des SI, tel que présenté, n'était pas recevable, selon une série d'arguments développés dans le rapport.

Pourtant les conseillers soussignés, bien qu'opposés à ce projet, partagent les préoccupations de la Municipalité quant à la pérennité des Services Industriels, la stratégie et les objectifs qui devraient leur être assignés ainsi que pour les diminutions annoncées des revenus qu'ils génèrent pour le budget communal.

Les signataires de ce texte estiment que le projet d'autonomisation s'est trop focalisé sur les outils à mettre en place pour la gouvernance des Services Industriels : la création d'une holding et de Sociétés Anonymes ne sauraient constituer un but en soi.

Ce postulat demande à la Municipalité de définir avant toute chose une stratégie et des objectifs qui devraient être assignés au Services Industriels puis de proposer des modifications de gouvernance les plus à même de servir ces buts.

Contexte politique

Le peuple suisse a accepté le 21 mai 2017 la loi révisée sur l'énergie. Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. De plus la construction de nouvelles centrales nucléaires est désormais interdite et les cinq centrales nucléaires existantes devront être mises hors service au terme de leur durée d'exploitation.

C'est dans ce cadre que doivent désormais évoluer les stratégies énergétiques cantonales et communales :

- Mesures incitatives visant une utilisation rationnelle de l'énergie et une réduction de sa consommation
- Promotion des énergies renouvelables

De distributeur à régulateur

Le rôle des Services Industriels est en profonde mutation. Alors qu'il y a peu, ils fournissaient les différents fluides au citoyen/consommateur dans une situation de monopole qui permettait de dégager des bénéfices confortables mis à disposition du budget communal, différents éléments sont aujourd'hui remis en cause :

Pour l'électricité:

- Perte du monopole de la distribution de l'électricité : si désormais les gros consommateurs peuvent choisir leur fournisseur, demain, cette liberté sera étendue à l'ensemble des consommateurs.
- Création de Communautés d'énergie : les nouvelles dispositions légales favorisent non seulement l'autoconsommation de l'électricité produite sur place mais aussi le regroupement de ces producteurs/consommateurs par quartier
- Les anciens « clients » deviennent donc non seulement des producteurs d'électricité pour leur propre usage mais aussi des revendeurs des surplus aux Services Industriels.

Pour le gaz :

- Perte annoncée du monopole de la distribution de gaz. Contrairement au marché de l'électricité qui voit une concurrence dévastatrice entre les différents producteurs, la production de gaz est en situation de quasi monopole. De l'avis de certains experts, la libéralisation du marché du gaz n'aura donc pas les mêmes effets de concurrence que celle de l'électricité, les distributeurs se fournissant auprès d'un nombre très restreint de producteurs.

Pour l'eau :

- La législation ne permet pas une mise en concurrence des fournisseurs d'eau. Par ailleurs, s'agissant de comptes fermés, le prix de l'eau reflète assez exactement les coûts de production et d'acheminement.

Pour la fibre :

- La Ville de Nyon a la chance de posséder un réseau de fibres à même de développer une ville intelligente (smartcity) avec des réseaux couplant l'information et la distribution de fluides et/ou d'énergies. À l'instar de compteurs intelligents, équipant bientôt l'ensemble des consommateurs, et capables de suivre et de communiquer en détail et en temps réel la consommation électrique d'un abonné, les réseaux permettront de contrôler les flux, de faire circuler toutes sortes d'informations susceptibles de générer des économies d'énergie, d'améliorer la fluidité et la sécurité du trafic, ou encore de gérer un éclairage public intelligent.

Stratégie et objectifs

La période actuelle voit de nombreux bouleversements dans le domaine non seulement de la distribution des fluides mais aussi dans la nécessité d'épargner les ressources, dans la production d'énergies renouvelables ou encore dans le développement de réseaux dits intelligents. La Municipalité doit définir une politique claire et ambitieuse pour apporter les meilleures réponses possibles à ces mutations qui sont autant d'opportunités.

Cette stratégie ne peut et ne doit s'inscrire que dans la logique de la Stratégie Energétique 2050. Il s'agit pourtant de la décliner à l'échelle locale en déterminant pour les trois volets : réduction de la consommation, amélioration de la consommation énergétique et promotion des énergies renouvelables, les mesures concrètes qui seront prises.

Il s'agira également pour la Municipalité de définir les objectifs autant économiques qu'environnementaux qu'elle souhaite fixer, et au besoin faire les arbitrages politiques entre des objectifs qui peuvent être antagonistes.

Ces objectifs ne correspondent pas à la liste de différentes nouvelles activités que pourraient entreprendre les Services Industriels en vue d'assurer la pérennité des revenus. Là aussi, les futures nouvelles et éventuelles activités des Services Industriels devraient découler d'une volonté politique clairement affirmée.

Adaptation de la gouvernance

L'adaptation de la gouvernance devrait résulter des décisions politiques décrites ci-dessus. On peut par exemple imaginer répondre au besoin de rapidité de décision en attribuant aux Services Industriels un crédit cadre en début de législature.

De même, la Municipalité pourrait proposer de modifier l'autorisation que le Conseil vote en début de législature pour procéder à des acquisitions de participation dans des sociétés

commerciales (art. 4, al. 1, let 6bis de la Loi sur les communes) en relation avec les activités des Services Industriels au-delà du montant actuel de CHF 100'000.-

Un Conseil de Direction, ouvert à des personnes civiles, pourrait être instauré.

De la même manière il est envisageable, voire souhaitable que les SI multiplient les partenariats avec d'autres entités constituées ou à constituer.

En conclusion

Les signataires demandent à la Municipalité de

- De définir une vision de la ville de demain en matière d'économies d'énergies, de développement de réseaux intelligents (smart city), de production d'énergies renouvelables ou de prises de participation dans des sociétés produisant des énergies renouvelables
- De définir une stratégie et des objectifs clairs pour le rôle que devront jouer les Services Industriels demain dont les compétences actuelles et futures leur permettront d'en être le fer de lance
- D'adapter le business model en conséquence et sur la base d'une véritable étude de marché.
- De proposer au besoin à notre Conseil des modifications de la gouvernance des Services Industriels qui permettent la réalisation de la stratégie et des objectifs définis préalablement.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 25 juin 2018

Pierre Wahlen
Sacha Vuadens